



Salaires ouvriers à partir du 1^{er} avril 2025

FGTB

Bois et ameublement
Ensemble, on est plus forts

Adaptation à l'indice : les salaires sont augmentés de 1,04 %

v

SALAIRES DE BASE à partir du 01/04/2025				
	37.20'	38	39	40
cat. I	18,8490	18,5180	18,0430	17,5920
cat. II	18,3470	18,0250	17,5630	17,1240
cat. III	17,8670	17,5530	17,1030	16,6760
cat. IV	17,3320	17,0280	16,5920	16,1770
Cat. V	16,7840	16,4890	16,0660	15,6650

N'oubliez pas de consulter régulièrement notre site web, outre l'actualité syndicale, il vous fournira aussi les informations les plus récentes concernant le secteur et des liens intéressants. www.fgtbboisetameublement.be.

Des questions?

Contactez votre délégué ou votre section régionale CG.

Restez informé

Scannez le code QR et inscrivez-vous à notre newsletter.

